



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



NOTES MÉTHODOLOGIQUES



CLÉS POUR AGIR

Projet SPIROU

Notes Méthodologiques de diagnostic et d'évaluation des performances pour le réemploi

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Crédits photo : Alber&co, CSTB, Shutterstock.

Design : Adrenaline.fr

N° de référence : 012527

ISBN/EAN : 979-10-297-2356-8 / 9791029723568

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, mars 2024

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

CONTEXTE

Largement développé dans d'autres domaines, le réemploi reste une pratique marginale dans le secteur du bâtiment¹. Pourtant, les impacts positifs qui y sont associés sont nombreux : réduction de l'extraction de ressources² et des émissions de gaz à effet de serre³, limitation de la production de déchets⁴ et des importations, et activation des ressources humaines des territoires⁵.

Portées par un réel engouement des acteurs du bâtiment et une évolution favorable du contexte réglementaire récent (notamment RE2020⁶, filière REP PMCB⁷, diagnostic PEMD⁸), de nombreuses initiatives ont vu le jour, aussi bien sur le développement de l'offre que sur la structuration de la demande, faisant du réemploi une des figures emblématiques de l'économie circulaire.

Cependant, le développement et la massification des pratiques de réemploi doivent encore répondre à plusieurs enjeux. En particulier, du point de vue assurantiel, les pratiques de réemploi nécessitent d'être encadrées, pour faire reconnaître les process de requalification et de justification des performances des PEM (Produits-Équipements-Matériaux).

Afin de répondre à cet enjeu, des démarches de rédaction de guides visant à sécuriser les pratiques ont déjà été amorcées (exemples : *guides de la Fondation Bâtiment Énergie⁹, fiches et guides du projet Européen Interreg FCRBE¹⁰, clausiers du Booster du Réemploi¹¹*). Par ailleurs, de nombreux acteurs de la filière, dont les partenaires du projet SPIROU, ont déjà commencé à identifier les familles les plus « propices » au réemploi, sur lesquelles prioriser l'action. Deux notes parues à l'été 2022 synthétisent l'action collective¹². Enfin, la massification des pratiques de réemploi passe également par le développement de centres de reconditionnement qui pourront remettre en état et proposer sur le marché de grandes quantités de PEM réemployables, en assumant une part de responsabilité dans la justification de leurs performances.

¹ "Aujourd'hui, dans le Nord-Ouest de l'Europe, seulement 1% des éléments de construction sont réemployés à la suite de leur première application", selon le projet Européen FCRBE (Facilitating the Circulation of Reclaimed Building Elements in Northwestern Europe).

² "Aujourd'hui, 50% des extractions des matériaux de la croûte terrestre sont dues à la production de matériaux de construction dans le monde", source La Fabrique Ecologique – Le béton, mis au défi des enjeux environnementaux.

³ Selon le rapport The Circularity Gap Report de 2019 de l'organisation Circle Economy, 62% des émissions de gaz à effet de serre mondiales sont dues aux étapes d'extraction, de transformation et de production de produits.

⁴ Selon les chiffres clés de l'Ademe édition 2018, environ 30 millions de tonnes de déchets ménagers et 45 millions de tonnes de déchets du bâtiment sont produits chaque année (chiffres complétés par l'étude de préfiguration de la REP Bâtiment, Ademe, 2021).

⁵ Selon l'INSEE, le secteur du bâtiment représente 6,7% des emplois salariés et présente un fort potentiel de création d'emplois via le développement des pratiques d'économie circulaire.

⁶ Entrée en vigueur prévue par la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

⁷ Article 62 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

⁸ Article 51 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

⁹ Documentation - CSTB

¹⁰ Livrables projet européen Interreg FCRBE

¹¹ Site Internet du Booster du Réemploi

¹² <https://www.cstb.fr/fr/actualites/detail/securiser-le-reemploi-une-demarche-collective-2022-07/>



SOMMAIRE

01	PRÉSENTATION DU PROJET	06
02	DESCRIPTION DES PARTENAIRES	8
03	MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI	10
04	CLUB DES ACTEURS DE L'OFFRE	11
05	LISTE DES FAMILLES RETENUES	12
06	NOTICE D'UTILISATION DES NOTES MÉTHODOLOGIQUES	13
07	GLOSSAIRE	14
08	BIBLIOGRAPHIE	17



01

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet SPIROU (Sécuriser les Pratiques Innovantes de Réemploi via une Offre Unifiée) propose une nouvelle étape structurante et primordiale dans l'harmonisation des pratiques de réemploi, et leur sécurisation, afin d'aller plus rapidement vers leur reconnaissance assurantielle.

D'une durée totale de 24 mois (démarrage 4ème trimestre 2022), le projet SPIROU a été réalisé avec le soutien financier de l'ADEME. Les partenaires du projet sont le CSTB (coordinateur du projet), Booster du Réemploi (A4MT), Qualiconsult et Mobius Réemploi.

Le projet SPIROU a pour objectif principal d'accompagner les pratiques de réemploi vers une reconnaissance assurantielle, en développant des notes méthodologiques, s'appuyant notamment sur les premiers retours d'expérience prometteurs de l'ensemble de la filière du réemploi. L'harmonisation des modes opératoires existants permettra d'avancer sur la sécurisation des pratiques et de rassurer l'ensemble des acteurs, dont ceux de la maîtrise des risques.

Ces notes méthodologiques sont l'aboutissement de travaux de recherche et proposent des outils/contenus techniques pour les acteurs désireux de créer une activité de réemploi. Les notes s'appuient sur le contexte réglementaire et normatif, identifient les performances à respecter, et mettent en lumière les points de vigilance à observer pour les étapes de diagnostic, dépose soignée, transport, stockage, caractérisation et reconditionnement.

La communication mise en place dans le cadre du projet, notamment via le Club des Acteurs de l'Offre et le Comité de Suivi, a permis la création d'un espace d'échanges entre les différents acteurs de la filière, en vue de générer une dynamique collective et une montée en compétence de la filière du réemploi.

Les travaux du projet SPIROU ne se limitent pas seulement au développement de dix notes méthodologiques, ils proposent également :

- **Une version synthétique et complémentaire** de chacune des notes méthodologiques, afin de fournir des outils pédagogiques pour les acteurs de la filière de reconditionnement ;
- **Une analyse des paramètres impactant la viabilité économique de l'activité de reconditionnement**, notamment suivant les familles de produits traitées dans le projet ;
- **Des préconisations pour l'éco-conception** des dix familles de produits ;
- **Une feuille de route pour la création d'une activité de reconditionnement** (axée industrie) qui complète l'ensemble des livrables, dans l'objectif d'apporter des outils pratiques et clefs en main pour les acteurs de la filière.

SYNTHÈSE DES PRODUCTIONS

DOCUMENT CHAPEAU

Notes méthodologiques

-  Blocs-portes
-  Appareils sanitaires en céramique
-  Dalles de moquette
-  Charpentes traditionnelles en bois
-  Radiateurs métalliques à eau
-  Armoires électriques et protections modulaires
-  Luminaires
-  Briques pleines de terre cuite
-  Bardages
-  Conduits de ventilation rigides en acier galvanisé

Notes synthétiques

-  Blocs-portes
-  Appareils sanitaires en céramique
-  Dalles de moquette
-  Charpentes traditionnelles en bois
-  Radiateurs métalliques à eau
-  Armoires électriques et protections modulaires
-  Luminaires
-  Briques pleines de terre cuite
-  Bardages
-  Conduits de ventilation rigides en acier galvanisé

Préconisations d'éco-conception produit et ouvrage en vue d'un réemploi

Analyse des facteurs clés pouvant impacter le modèle économique de développement des filières de réemploi

Feuille de route pour la création d'une activité de reconditionnement



02

DESCRIPTION DES PARTENAIRES

Le CSTB, le bureau de contrôle Qualiconsult, la plateforme de reconditionnement Mobius réemploi, et le Booster du Réemploi (A4MT) sont partenaires dans ce projet.



CSTB

Établissement public indépendant, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) est un acteur majeur dans la construction et l'urbain pour anticiper les enjeux de demain, répondre aux aspirations de bien-être et de sécurité des citoyens, et soutenir les acteurs dans une logique de service. Le CSTB a une approche intégrée de la construction en termes de performances environnementale et énergétique, compétitivité économique, sécurité, santé, et adaptation aux besoins des usagers. Au-delà de son expertise technique, le CSTB apporte sa connaissance fine de la normalisation en matière de construction durable, s'investit aux côtés des pouvoirs publics dans le développement de la réglementation et accompagne les mutations de la filière construction.



Qualiconsult

QUALICONSULT

Filiale historique du Groupe Qualiconsult, Qualiconsult regroupe l'ensemble de ses activités liées au contrôle technique construction, aux vérifications techniques, aux attestations réglementaires, aux diagnostics et constats d'état (sans conception), à la qualité environnementale de la construction.

Sa mission est de veiller à la qualité, la conformité et la sécurité des opérations de construction en prévenant les aléas techniques et les risques. Tierce partie indépendante, Qualiconsult assure une impartialité totale et réalise l'ensemble de ses missions de manière professionnelle et objective. Ses agréments ministériels, ses accréditations et ses procédures qualité garantissent la valeur de ses prestations. Qualiconsult a adopté, en 2022, le statut d'Entreprise à mission, ancrant ainsi dans ses statuts ses engagements sociaux, environnementaux et sociétaux.



BOOSTER DU RÉEMPLOI (A4MT)

Le cabinet de conseil A4MT conçoit des **programmes de transformation de marché qui visent à généraliser des pratiques vertueuses – au sens environnemental et sociétal**. Il s'agit d'implanter ces transformations à l'échelle de plusieurs entreprises d'un même secteur d'activité de façon concomitante afin de faire évoluer le secteur de façon pérenne.



Depuis septembre 2020, la société A4MT porte le **programme « Booster du Réemploi »** qui a pour objectif principal d'aider des donneurs d'ordre (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, etc.) à **prescrire l'implantation de matériaux de réemploi sur des opérations immobilières** et rendre visibles les expressions de besoin (demandes) via une plateforme digitale (<http://looping.immo>). Plus de 50 MOA sont désormais impliqués dans ce programme qui permet la montée en compétence collective via le Test&Learn.



MOBIUS RÉEMPLOI

Mobius est spécialisé dans le conseil en réemploi et dans la production de matériaux de construction reconditionnés. Il se positionne comme acteur de la réduction des déchets, de la limitation du recours aux matières premières et des émissions de carbone dans le secteur de la construction par la réutilisation et le réemploi.

Il propose deux types d'interventions dont la juxtaposition peut paraître hétérodoxe, mais qui prend tout son sens dans la pratique :

- **Mobius Conseil** soumet une perspective alternative de l'acte de (dé)construire en proposant une lecture « ressources » de la gestion des déchets. Diagnostics ressources, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre environnementale sont autant de solutions apportées aux maîtrises d'ouvrage désireuses d'inscrire leurs opérations dans une démarche de limitation des impacts environnementaux.
- **Mobius Production** met en œuvre les processus nécessaires à la mise sur le marché de produits de construction issus du réemploi. Après un cycle d'études pour un produit, Mobius crée la ligne technique qui permet sa mise en œuvre.

03

MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

Un Comité de Suivi a été mis en place dès le début du projet afin de partager les travaux, d'obtenir des étapes de présentation et de validation. Au cours du projet, le Comité de Suivi s'est également révélé en tant qu'espace d'échanges sur le réemploi entre les différents acteurs de la filière.

Le Comité de Suivi du projet SPIROU est composé de :

Membres du Comité de Suivi SPIROU		
 ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	 CSTB le futur en construction	 Qualiconsult®
 a4mt ACTION POUR LA TRANSFORMATION DES MARCHÉS	 booster du réemploi	
 SYNDICAT DES ENTREPRISES DE DÉCONSTRUCTION, DÉPOLUTION ET RECYC	 EGF Innover pour un monde durable ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE BTP	 FFB FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BATIMENT
 CAPEB l'Artisanat du Bâtiment	 AQC Agence qualité construction	 SOCABAT GIE

Membres du Comité de Suivi SPIROU (suite)

SPREC	DGPR <i>Direction Générale de la Prévention des Risques</i>	DHUP <i>Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages</i>
 VALDELIA Accélérateur de secondes vies	 valobat	 Recyclons pour bâtir durable
		
		

04

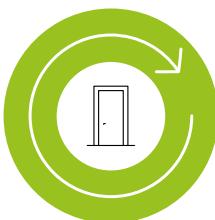
CLUB DES ACTEURS DE L'OFFRE

Un Club des Acteurs de l'Offre a également été constitué afin de permettre à l'ensemble des acteurs du terrain d'enrichir le projet de recherche. Ce Club était le lieu d'une communication à double sens entre les partenaires et les acteurs de la filière. Environ 250 personnes ont été réunies à travers ce Club.

05

LISTE DES FAMILLES RETENUES

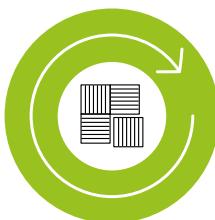
Le projet a débuté fin 2022. La première date jalon consistait à choisir les 10 familles de Produit Equipement Matériaux retenues dans le cadre du projet. Plus de vingt critères ont été retenus par les partenaires dans l'analyse, dont la taille des gisements disponibles, la raréfaction du produit neuf, les surcoûts liés à la dépose et au transport, les besoins exprimés par les maîtrises d'ouvrage, les types de performances à évaluer sur le Produit Equipement Matériaux en vue de son réemploi, les risques engendrés pour le nouvel ouvrage, et l'existence de retours d'expérience significatifs et documentés (liste non exhaustive). Après de nombreux échanges, les 10 typologies retenues pour les travaux sont les suivantes :



Blocs-portes



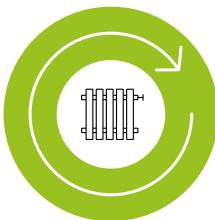
Appareils sanitaires en céramique



Dalles de moquette



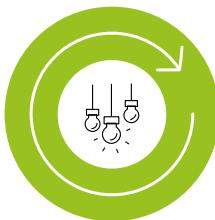
Charpentes traditionnelles en bois



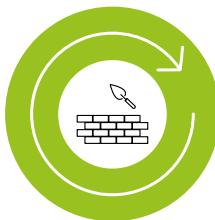
Radiateurs métalliques à eau



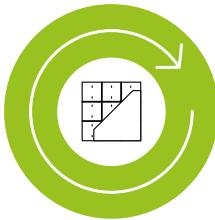
Armoires électriques et protections modulaires



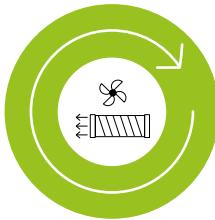
Luminaires



Briques pleines de terre cuite



Bardages



Conduits de ventilation rigides en acier galvanisé

06

NOTICE D'UTILISATION DES NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les notes sont construites de manière à ce qu'un acteur souhaitant s'engager dans le reconditionnement d'un produit ou d'un équipement considéré puisse trouver les éléments régissant le domaine, que ce soit en termes de définitions, mais également en termes de normalisation attenante.

Le domaine d'application est indiqué en début de note pour définir le contour du réemploi envisagé. Les étapes suivantes sont décrites dans chacun des documents :

- Diagnostic, qu'il soit relatif au bâtiment ou au Produit Equipement Matériau dans l'ouvrage ;
- Tri, préconisations de dépose, stockage, transport ;
- Performances à évaluer et modes de preuves ;
- Pose pour le nouvel usage.

Dans certains cas, des propositions d'échantillonnage pour les tests ont pu être indiquées ainsi qu'une Fiche Informations Réemploi synthétisant les points importants dans chacune des étapes.

Etant donné les retours d'expérience collectés et la maturité des différentes familles de produits vis-à-vis du réemploi, les notes méthodologiques n'ont pas toutes le même niveau de précision. Néanmoins, des pistes de recherche ont pu être proposées aux acteurs des filières concernées pour ouvrir les possibilités de réemploi. Il a également pu être évoqué des réflexions en cours au sein des entités concernées pour aller plus loin dans la démarche.

Certaines notes intègrent les retours d'expérience récoltés, notamment via les relecteurs externes, pour donner des propositions concrètes de pistes à suivre.

Malgré tout, ces documents n'ont pas la vocation de définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre d'un chantier de réemploi.

Ces notes constituent des documents que les entreprises de pose, ainsi que les acteurs de la filière de reconditionnement, peuvent s'approprier, afin de les compléter, les aménager et servir de base à un projet de recommandation professionnelle de réemploi à présenter devant la commission C2P, en vue d'une reconnaissance assurantielle plus massive de la pratique (<https://qualiteconstruction.com/aqc/nos-missions/pole-prevention-produits/>).



07

GLOSSAIRE

EXTRAITS DE L'ARTICLE L541-1-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

RÉEMPLOI

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

RÉUTILISATION

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

RECYCLAGE

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

DÉFINITIONS PROPOSÉES LORS DES TRAVAUX DE LA FONDATION BÂTIMENT ENERGIE 2018-2020

LIMITES ENTRE RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION

Les types de configurations suivants peuvent être distingués pour le nouvel usage :

- Un usage et un domaine d'emploi strictement identiques à l'usage et au domaine d'emploi initial ;
Réemploi – Visé par ce document
- Un usage identique, mais un domaine d'emploi différent par rapport au domaine d'emploi initial, c'est-à-dire que les performances essentielles à justifier sont différentes de celles du domaine d'emploi initial. Deux cas de figure existent dans cette configuration :
 - ▶ Les performances essentielles attendues pour le nouvel usage sont moindres. C'est par exemple le cas pour une cloison séparative acoustique utilisée en cloison séparative standard ;
Réemploi – Visé par ce document
 - ▶ Les performances essentielles attendues pour le nouvel usage sont plus importantes ;
Réemploi – Non visé par ce document
- Un usage « différencié » de l'usage initial (utilisation de revêtements de façade en pavage de sol par exemple). Il ne s'agit alors pas de réemploi au sens du présent document et n'est pas visé par le présent document.
Réutilisation – Non visé par ce document

AUTRES DÉFINITIONS

PLATEFORME DE RECONDITIONNEMENT / LIEU DE RECONDITIONNEMENT

Lieu physique où les produits, équipements et matériaux destinés au réemploi sont nettoyés, remis en état et préparés en vue de leur seconde vie. Les performances qui sont attendues pour un PEM en fonction de son usage peuvent également être vérifiées au sein d'une plateforme de reconditionnement.

ATELIER

Lieu de tri complémentaire entre le diagnostic au niveau du gisement et le chantier de réemploi.

LIEU INTERMÉDIAIRE

Dans une optique de schéma « chantier à chantier », il s'agit d'un espace de stockage intermédiaire, autre que les chantiers émetteur et récepteur.

TRI / LIEU DE TRI

Terme fréquemment utilisé dans les filières déchets.

Exemples : Définition Code de l'Environnement : « Ensemble des opérations réalisées sur des déchets qui permettent de séparer ces déchets des autres déchets et de les conserver séparément, par catégories, en fonction de leur type et de leur nature ».

Plateformes de tri (cf. Guide CSTB/OREE 2022 « Secteur du bâtiment : comment mieux valoriser et déconstruire ? ») : entreprises qui assurent le tri des déchets issus des chantiers et la bonne redirection des ressources secondaires vers des opérations de transformation et valorisation.

Concernant le réemploi, cela peut être défini comme l'ensemble des opérations réalisées sur des produits, équipements ou matériaux qui permettent de les séparer, de les conserver par familles et par lots, en fonction de leur type et de leur nature. Le tri peut également s'effectuer selon d'autres critères (état, couleur, dimensions, etc.).

ENTREPOSAGE/STOCKAGE LOGISTIQUE

- **Entreposage** : conservation d'une très grande quantité de produits, de manière temporaire, dans l'attente d'une prochaine étape de fabrication ou d'envoi en commercialisation ;
- **Stockage** : conservation des marchandises finies (ici reconditionnées), une fois sorties de la chaîne de production. Le stock, plus petit qu'un entrepôt, est généralement conservé soit dans l'usine, soit directement dans les magasins de vente.

PRODUIT

Terme générique désignant tout composant ou toute matière qui entre dans la composition des ouvrages.

PROCÉDÉ

Ensemble de produits mis en œuvre pour un emploi dans un ouvrage : par exemple, procédé d'isolation thermique, procédé d'assèchement des murs, procédé d'étanchéité des terrasses, etc.

ÉQUIPEMENTS

Au pluriel, les équipements désignent l'ensemble des installations de confort, de sécurité, de domotique (etc.), d'un bâtiment : chauffage, ventilation, sanitaires, réseaux électriques, dispositifs d'alarme, etc.

USAGE / EMPLOI

Fonction du produit/procédé/équipement dans le bâtiment



DOMAINE D'EMPLOI (considéré dans les différentes notes)

Ensemble des informations relatives à l'emploi d'un produit / procédé / équipement comprenant notamment :

- La localisation géographique de l'ouvrage dans lequel le produit / procédé / équipement est employé (vis-à-vis des régions de vent, des régions de neige, des zones sismiques, des atmosphères extérieures, etc.) ;
- La typologie du bâtiment (bâtiment d'habitation, Établissement Recevant du Public, etc.) ;
- La description des ouvrages ou parties d'ouvrage réalisés avec le produit / procédé / équipement ou dans lequel le produit est utilisé ;
- La configuration d'emploi, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles le produit / procédé / équipement a été employé (type de support, type de mise en œuvre, expositions spécifiques auxquelles le produit est soumis, etc.).

EMPLOI INITIAL

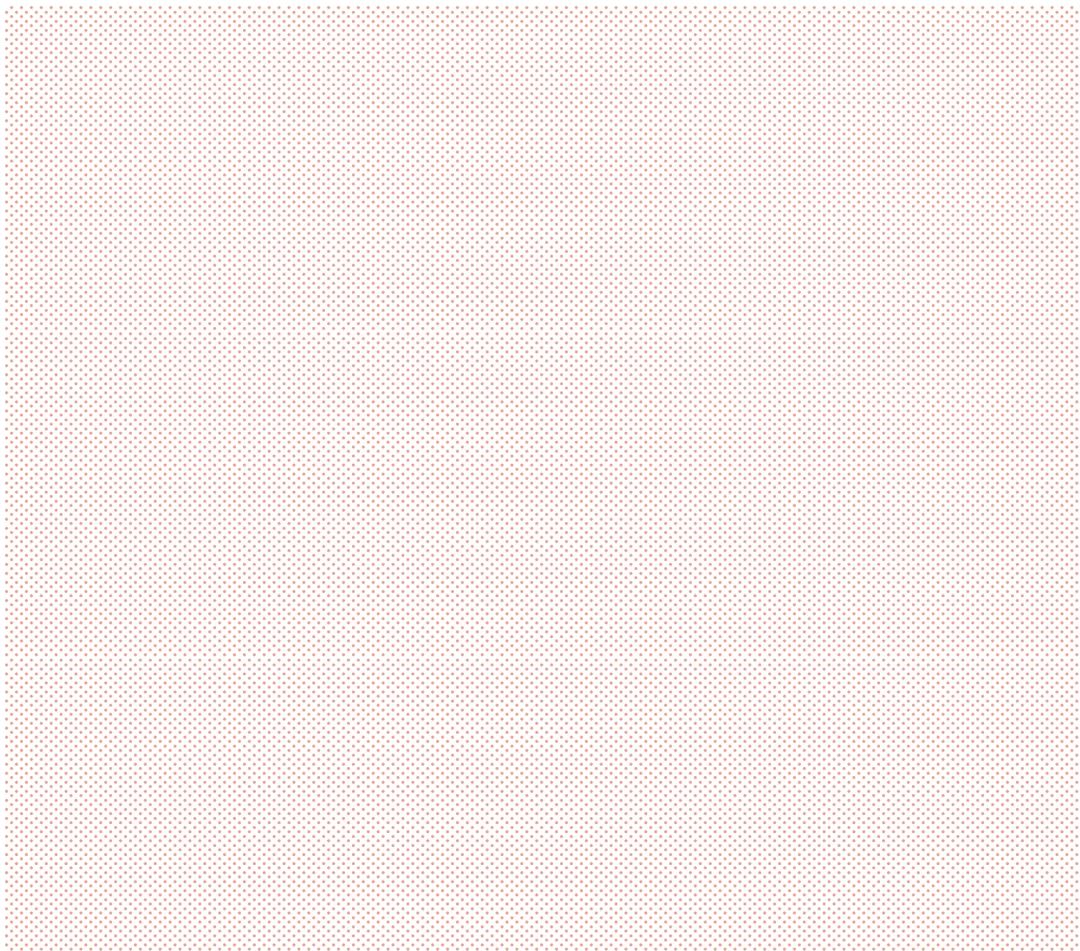
Usage et domaine d'emploi initial du produit/procédé/équipement qui va être déposé et réemployé.

EMPLOI FUTUR

Usage et domaine d'emploi ciblés à l'issue de la dépose.

OUVRAGE DE DESTINATION

Ouvrage ou partie d'ouvrage dans lequel le produit va être réemployé.



08

BIBLIOGRAPHIE

Fiches réemploi spécifiques élaborées dans le cadre du projet européen FCRBE
Reuse Toolkit: Material sheets | Interreg NWE (nweurope.eu)

D'autres outils pour mener à bien une opération de réemploi, élaborés dans le cadre du projet européen FCRBE

FCRBE - Facilitating the circulation of reclaimed building elements in Northwestern Europe | Interreg NWE (nweurope.eu)

Guides Fondation Bâtiment Énergie

<https://www.cstb.fr/fr/documentation/?tags=recherche-expertise%2Beconomie-circulaire>

Publication « Sécuriser le réemploi, une démarche collective »

Parue sur le site internet du CSTB le 08/07/2022

<https://www.cstb.fr/fr/actualites/detail/securiser-le-reemploi-une-demarche-collective-2022-07/>

Publication « Engager le réemploi, la liste des 29 familles propices »

Parue sur le site internet du CSTB le 19/07/2022

<https://www.cstb.fr/fr/actualites/detail/engager-le-reemploi-29-familles-propices-2022-07/>





L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les collections de l'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur :

Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert :

Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent :

Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur :

Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir :

Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



CLÉS POUR AGIR

PROJET SPIROU

Notes méthodologiques de diagnostic et d'évaluation des performances pour le réemploi

Résumé : La pratique de réemploi dans le secteur du bâtiment reste marginale à l'heure actuelle. La massification de la démarche doit se structurer, entre autres, via le développement de centres de reconditionnement, démontrant un process reconnu de requalification et de justification des performances des Produits, Equipements et Matériaux.

Le but de ces notes méthodologiques est de proposer des outils et contenus techniques pour les acteurs qui souhaitent s'orienter dans l'activité de reconditionnement, afin d'accompagner le développement sécurisé de ces filières sur une base commune d'informations techniques.

Les acteurs pourront par la suite s'approprier ce document afin de le compléter voire de l'aménager.

012527



www.ademe.fr

